

APPEL D'OFFRE

Termes des références pour le recrutement d'une assistance technique destinée à impartir le **MODULE I** de formation sur **Coopérativisme et Gestion Entrepreneurial** dans le cadre du projet *Promotion de l'égalité et droits des femmes dans la vie locale des régions de Tanger Tétouan Al-Hoceima et L'Oriental*, financé par la Commune de Séville et implémenté par FAMSÍ avec la collaboration de la Fédération ANMAR des Collectivités Locales du nord du Maroc et l'Andalousie.

Cordoue, 8 novembre 2021

Résumé Termes de Référence:

Date limite de réception des offres : **23/11/ 2021 avant 24.00 heures de l'Espagne**

Date début du service : **après signature du contrat**

Date limite d'exécution du service : **31/12/2021**

Montant : **80.000 MAD TTC.**

Le dossier d'appel d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- **CV actualisé**
- **Note Méthodologique**

Marqué dans le courrier :

Sujet de l'Offre : **AT. Formation MODULE I Coopérativisme et Gestion Entrepreneurial**

Les devis doivent être communiqués à l'adresse E-mail :
contrataciones@andaluciasolidaria.org

Toute question ou information supplémentaire puisse être consultée par courrier électronique, sur l'adresse e-mail susmentionnée.

1. CONTEXTE

Le projet *Promotion de l'égalité et droits des femmes dans la vie locale des régions de Tanger Tétouan Al-Hoceima et L'Oriental* est financé par la Commune de Séville et implémenté par FAMSÍ avec la collaboration de la Fédération ANMAR des Collectivités Locales du nord du Maroc et l'Andalousie.

L'objectif général du projet est de *Contribuer à la participation effective des femmes des régions Tanger Tétouan Al-Hoceima et L'Oriental à la vie publique en promouvant leurs droits et l'égalité des sexes.*

À cet effet le projet prévoit quatre axes de travail :

- **Axe 1** : Formation au profit des élues et élus locaux mais aussi au profit des femmes en queue d'emploi, des coopératives et de la société civile.
- **Axe 2** : Accompagnement et orientation pour l'autonomie économique des femmes.
- **Axe 3** : Création d'un banque de ressources sur l'égalité, l'autonomie économique des femmes, les droits des femmes ainsi qu'un catalogue des bonnes pratiques de genre.
- **Axe 4** : Réalisation d'une campagne de sensibilisation et information sur l'égalité et le genre.

Pour atteindre les objectifs, le FAMSÍ et la Fédération ANMAR ont signé une Convention Spécifique pour l'exécution et suivi de cette initiative. Dans ce cadre, il est prévu de recruter une *Assistance Technique pour impartir une formation (MODULE I EMPLOI) sur coopérativisme et gestion entrepreneurial* au profit des coopératives des femmes, coopératives féminines, des provinces de Chefchaouen, Tétouan, Al Hoceima et Larache .

2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

L'objectif principal de la formation est d'élaborer un processus (plan d'action), qui permettra pour chaque femme formée de créer, favoriser et valoriser un

projet répondant à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans le marché actuel.

Les objectifs spécifiques de la formation sont :

- Une connaissance de soi, de ses compétences, de ses acquis et de ses projets ;
- Une vue d'ensemble sur les aspects et le cadre légal des coopératives et de l'auto-entreprenariat ;
- Favoriser l'accès au marché de travail pour des groupes vulnérables, inclue la jeunesse, à travers du renforcement de leurs capacités et de l'implication des agents économiques locaux

Résultat attendue de la formation et compétences acquises :

- Chaque participante réalisera un plan d'action globale sur la bonne gestion de leur structure.
- Les compétences acquises au sein de la formation :
 1. Les procédures de post-crédation d'une coopérative, sa gestion, ses avantages et son fonctionnement.
 2. Les procédures de création du statut d'autoentrepreneur et ses avantages.
 3. La connaissance des fondamentales de l'ESS (l'économie sociale et solidaire).
 4. La connaissance des expériences et des solutions concrètes nationales et internationales applicables à leurs activités et secteurs afin de les promouvoir.

3. DEROULEMENT ET TÂCHES

L'assistance technique impartira un module de formation sur le coopérativisme et la gestion entrepreneuriale, l'auto-emploi et l'organisation en

coopérative qui va cibler des coopératives, unions de coopératives, microentreprises et promoteurs du secteur artisanal et agro-alimentaire de la région Tanger-Tétouan- Al-Hoceima et qui sont membres de la Fédération ANMAR.

Ce module composé de trois sessions sera animé en arabe et vise à introduire des concepts clés ainsi que des pistes d'action autour de l'emploi et concrètement sur le modèle des coopératives surtout en rurales, concrètement la formation devront couvrir les thèmes suivants :

1. Caractéristiques et cadre légal des coopératives et leur union, leur valeur ajoutée et les avantages de leur mode d'organisation concrètement en gestion administrative et financière et gestion de travail : modes de gestion de stock, gestion des responsabilités (répartition des tâches), tenue des assemblées générale, déclaration fiscale, patente.
2. Cadre et conditions de participation des coopératives aux marchés publics.

La structure proposée pour ce module est la suivante :

Session 1 (05 heures environ) avec par objectif d'introduire la thématique cible et les concepts clés de façon claire, compréhensible et adaptée au groupe de participants.

Cette session doit servir à sensibiliser et à informer sur la thématique en question, à mieux connaître les connaissances et les attentes du groupe et à donner les bases pour une prise de conscience et d'action future. La session développera aussi de exercices pratiques.

Session 2 (05 heures environ), qui portera sur des cas pratiques et présentera des exemples concrets et des solutions spécifiques avec l'objectif de promouvoir l'initiative et la prise d'action des acteurs cibles. L'on présentera des expériences, des exemples de stratégies et d'actions implémentées dans des contextes similaires et répliquables au sein du groupe, ainsi que des recommandations et des pistes d'action et de financement pour la mise en place de projets. Pour la

deuxième session, un format plus participatif et interactif est envisagé. La session développera aussi de exercices pratiques.

Session 3 (05 heures environ), de conclusion, portera sur les leçons tirées des deux premières et servira pour réaliser une restitution des contenus, et à résoudre des doutes ou questions des participants. La session développera aussi de exercices pratiques.

Le calendrier d'implémentation prévu des modules est compris entre la deuxième semaine de Novembre et la première semaine de Décembre 2021, préférablement dans les jours ouvrables.

Le prestataire sera responsable de :

- **L'implémentation de 3 sessions (9 sessions en total) de formation sur coopérativisme et gestion entrepreneurial à Al-Hoceima, Larache et Chefchaouen ou Tétouan.**
- L'élaboration d'une note de cadrage du module incluant : agenda et proposition de contenus adaptés au cadre proposé pour les 3 sessions de formation. Les thématiques, outils pédagogiques, cas pratiques, exercices ou dynamiques proposées devront être présentés dans cette première note de cadrage.
- L'animation des sessions de formation : assurer une exposition claire et compréhensible des contenus accordés, garantir la participation des bénéficiaires, résoudre les questions et doutes relevés.
- Le prestataire devra être disponible et capable de présenter des concepts et pratiques liés au sujet et de présenter des exemples et des pratiques assimilables et comparables au contexte local de la région Tanger-Tétouan –Al Hoceima.
- Élaboration d'un **toolkit** du premier module présentant les objectifs, matériels, présentations, cas pratiques et principaux apports de chaque session, qui sera livrée aux participants lors de la 3ème session du module. Ce document inclura également des éléments de réponse et clarification aux doutes et questions relevées

pendant les sessions, ainsi que des recommandations et de pistes d'actions (document de +/- 15 pages). À présenter lors de la dernière session de restitution.

- Élaboration d'un document succinct de restitution des contenus et exemples de la formation à l'équipe de la commune y incluant des recommandations et des propositions concrètes de projets et d'actions concernant les thèmes de la formation (+/-10 pages)

4. OBLIGATIONS DE FAMSI ET DU PRESTATAIRE

Pour le bon déroulement de l'action, le FAMSI s'engagera à :

- Mobiliser l'expertise andalouse en matière d'autonomie économique de femmes (Séminaire Internationale);
- Promouvoir toutes les activités décrites ;
- Régler la prestation.

Obligations du prestataire de services :

Pour mener à bien l'assistance technique, le prestataire de services est appelé à travailler en concertation avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Respecter les orientations et objectifs pédagogiques et méthodologiques tracés pour l'accompagnement programmé et le Comité de Pilotage ;
- Adapter la démarche et le contexte de l'activité aux attentes des participants et des communes ;
- Développer des outils d'accompagnement et orientation pour l'amélioration de l'autonomie économique des femmes;
- Suivre les procédures techniques et administratifs de FAMSI;
- Faire une proposition technique par chaque module de formation prévue incluant thématique, bénéficiaires, nombre d'heures de formation, matériaux nécessaires, profil de formateurs/formatrices...

- Transférer à Famsi et la Fédération ANMAR les ressources identifiées bibliographiques, documentaires, médias ou autres sur l'autonomie économique des femmes, notamment au Maroc.
- Identifier et préparer un dossier de bonnes pratiques sur l'autonomie économique des femmes trouvés au Maroc.

Les livrables attendus et leurs délais de présentation sont :

- Note de cadrage du module 1 avec agenda, contenus et outils pédagogiques proposés (+/- 10 pages). À rendre 2 semaines avant la première session.
- Toolkit du module (+/- 15 pages), à rendre lors de la 3ème session.
- Document de restitution et recommandations (+/- 15 pages), à rendre 10 jours après la dernière session de formation.
- 2 fiches de cas ou bonnes pratiques sur la thématique du module (+/- 4 pages au total), à rendre 10 jours après la dernière session.
- Rapport succinct reprenant les demandes reçues ou traitées à la fin des deux semaines de la prestation du service d'accompagnement (+/- 10 pages), à rendre à la fin de la deuxième semaine du mois de Décembre de cette prestation du service d'accompagnement.

5. QUALIFICATION

- Expertise dans le/s domaine/s et thématiques définies dans ces TDRs, avec maîtrise pratique et théorique. Sera un atout l'expérience spécifique dans le domaine du tourisme, agroalimentaire et artisanat.
- Expérience dans la conceptualisation et l'animation de formation pour publiques diverses. Ce sera un atout pour le travail de formation avec des microentreprises, coopératives, et union de coopératives etc.
- Maîtrise de la langue arabe obligatoire, de préférence maîtrise du dialecte marocain.

- Expérience au Maroc et connaissance du cadre légal et socio-économique lié aux secteurs et thèmes spécifiés au Maroc. Sera un atout expérience et connaissance du contexte de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Avoir un siège au Maroc.

Les personnes intéressés doivent joindre à son offre et le CV qui deviennent contractuels vis-à-vis du FAMSÍ ainsi qu'une lettre de motivation.

L'évaluation des offres sera fait selon la suivante grille :

| Concept | Habillant/Non habillant | Tranche de ponctuation (100%) |
|--|-------------------------|-------------------------------|
| Expertise dans le/s domaine/s et thématiques définies dans ces TDRs, avec maîtrise pratique et théorique. Sera un atout l'expérience spécifique dans le domaine du tourisme, agroalimentaire et artisanat. | - | 30% |
| Expérience dans la conceptualisation et l'animation de formation pour publiques diverses. Ce sera un atout pour le travail de formation avec des microentreprises, coopératives, et union de coopératives etc. | - | 15% |
| Expérience au Maroc et connaissance du cadre légal et socio-économique lié aux secteurs et thèmes spécifiés au Maroc. Sera un atout expérience et connaissance du contexte de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima | | 15% |
| Maîtrise de la langue arabe obligatoire, de préférence maîtrise du dialecte marocain. Maîtrise de la langue française | Habillant/Non habillant | - |
| Espagnol souhaitable | - | 5% |
| Offre économique | - | 35 % |

6. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation commencera le jour après la signature du contrat.
La date de finalisation de la prestation de service est le **31 décembre de 2021**.

7. REMUNERATION DES PRESTATIONS

La prestation couvre à la fois :

- Les déplacements, hébergement et restauration ;
- Livrables signalés de la prestation de services ;
- Une facture par chaque règlement

8. MODALITE DE RÉGLEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches précisées juste après la sélection des offres.

L'enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de **80.000 MAD (TTC)**.

9. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation des présentes conditions générales, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables (VOIR et SIGNER ANNEXE I/ANEJO I)

ANEXO I. CERTIFICADOS/DECLARACIONES JURADAS

D/Dña con DNI/NIF..... como representante de la Entidad..... con CIF.....

DECLARA BAJO SU RESPONSABILIDAD: (señale lo que proceda)

Que la Entidad que represento goza de capacidad técnica y de gestión económica suficientes para la ejecución del correspondiente proyecto.

Que la Entidad que represento se encuentra de alta e inscrita en el epígrafe correspondiente en el Impuesto de Actividades Económicas y al corriente de su pago.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones tributarias, aportando certificado expedido por la Agencia Tributaria.

Que la Entidad que represento se encuentra al corriente en el cumplimiento de sus obligaciones con la Seguridad Social, aportando certificado expedido por la Tesorería General de la Seguridad Social.

Que la Entidad que represento no está incurso en ninguna de las prohibiciones para ser persona beneficiaria, de conformidad con lo establecido en el artículo 13 de la Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones y con lo establecido en el artículo 2 de la presente Orden.

Que la Entidad que represento se somete a la jurisdicción de los juzgados y tribunales de cualquier orden, para todas las incidencias que de modo directo o indirecto pudieran surgir del contrato, con renuncia, en su caso, al propio fuero jurisdiccional que pudiera corresponder.

El/la abajo firmante DECLARA, de aceptación incondicionada y acatamiento del presente documento sin salvedad alguna, así como la exactitud y veracidad de todos los documentos presentados y de que cumplan todas y cada una de las condiciones para la contratación.

En Sevilla, a de de 2021.

Firma